

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.09.459

**Etablissement Public
Foncier - convention
"Val de Charente" -
rachat du foncier
acquis et porté par
l'EPF**

LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 septembre 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BIDOIRE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Gilles CHAGNAUD, Danièle MERIGLIER, Jean-Christophe THIANT

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude COURARI à Jacky BOUCHAUD, Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Bernadette FAVE à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Joël GUITTON, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIANT

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Catherine DEBOEVERE

STRATEGIE FONCIERE

Rapporteur : Monsieur VEAUX

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER - CONVENTION "VAL DE CHARENTE" - RACHAT DU FONCIER ACQUIS ET PORTE PAR L'EPF

Dans le cadre de la Convention « Val de Charente » n° CCA 16 - 15 – 003 de maîtrise foncière des emprises nécessaires à la réalisation de la voie douce et de la coulée verte « Val de Charente » liant l'EPF, le Département et GrandAngoulême, l'Etablissement Public Foncier accompagne l'ensemble des collectivités pour la délimitation et l'acquisition par voie amiable ou d'expropriation des parcelles de l'emprise de la voie douce, le long du fleuve Charente.

Dans ce contexte, les premières acquisitions ont été réalisées par l'EPF pour le compte de GrandAngoulême (liste en annexe) et des procédures d'expropriations sont également en cours pour finaliser les acquisitions du « Val de Charente ».

Conformément à la Convention opérationnelle, GrandAngoulême doit racheter ce foncier ; il convient donc désormais d'acter ce rachat, plafonné contractuellement à 175 000 € HT, soit 210 000 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission Proximité, Equilibre et Identité territoriale du 21 septembre 2017,

Il est proposé :

D'APPROUVER le rachat à l'Etablissement Public Foncier du foncier acquis dans le cadre de la convention « Val de Charente » pour un montant plafond de 175 000 € HT,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les actes notariés et tous autres documents liés à ce rachat.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

18 octobre 2017

Affiché le :

18 octobre 2017

Liste parcelles GRAND-ANGOULEME

Liste des parcelles acquises dans le cadre de la convention Voie Douce n° 1615003, conclue avec Grand Angoulême.
Acquisitions en date du 07/03/2017 et du 01/06/2017

Commune de **Saint Yrieix (16)**

Section	Numéro	Lieu-dit ou adresse	Propriétaires	Surface	Nature	Prix (indemnité principale + emploi le cas échéant)
BI	272	Les Planes	M. Brachet	112 m ²	Pré	53,76 €
BI	280	Bardine	Csts Richard	1249 m ²	Pré et taillis	494,60 €
BI	284	145 rue de Royan	M. Mitrope	17m ²	Terre	81,60 €
BH	1065 et 1067	Le Petit Bardine	M. Michel & Mme Chiron	176 m ²	Pré	844,80 €
BH	1075	43 allée des Tilleuls	Mme Ligonat	75 m ²	Terre	360,00 €
BH	1061 et 1063	Le Petit Bardine	Mme Fricaud	105 m ²	Jardin et sol	504,00 €
BH	1071	Les Picards	Le Toit Charentais	200 m ²	Pré	96,00 €
AX AY	181, 185 188,191	La Grande Prairie	Mme Brunet-Lassaine	1514 m ²	Pré	726,72 €
AX	193	La Grande Prairie	M. Gallocher	257 m ²	Pré	123,36 €
BH	1069	Allée des Tilleuls	M. Chanudet	111 m ²	Terre	66,60 €
BH	1059	Le Petit Bardine	M. et Mme Jarretton	148 m ²	Pré	71,04 €
AX	179	La Grande Prairie	M. et Mme Hude	29 m ²	Pré	13,92 €
AY	195	La Grande Prairie	Mme Gaillard	654 m ²	Pré	313,92 €
AY	193	La Grande Prairie	M. Baynaud	137 m ²	Taillis	41,10 €
BI	288	Les Planes	Csts Couillebaud	27 m ²	Jardin	129,60 €
BI	268	Les Planes	Csts Brun	141 m ²	Jardin	676,80 €
BH	1077 et 1079	Les Picards	M. Ab Der Halden	292 m ²	Taillis et Terre	731,10 €
BI	33	Les Planes	Mme Nicole PINEAU	1 010 m ²	Pré	484,80 €
BS	84	Les Pièces de la Charente	Société SNPE	1 490 m ²	Lande	447,00 €
BS	192	Les Pièces de la Charente	M. Léo DINDINAUD	202 m ²	Jardin et terre	947,80 €
BS	194			891 m ²		
BS	196	Les Pièces de la Charente	M. Jacky AUBINAUD	165 m ²	Jardin et terre	464,40 €

ERROR: undefined
OFFENDING COMMAND: FIOMND+TimesNewRoman*1

STACK: